

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUE-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la semaine

de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

☎ Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 20 OCTOBRE

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Notre dernier bulletin attirait l'attention de nos syndiqués et de nos agents sur l'opportunité de ne pas attendre au dernier moment pour nous passer leurs commandes d'engrais.

Les gares ont des facilités assez grandes pour les expéditions par wagons complets ou en détail. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'une usine ne peut étendre à l'infini sa puissance de production. Aussi quelques commandes pourront elles subir un léger retard de 4 ou 5 jours. La sécheresse a heureusement retardé les travaux de préparation des terres en vue des emblavements. Aujourd'hui le temps semble tourner à la pluie, et les engrais auront le temps d'arriver au bon moment pour leur utilisation.

La baisse de la livre anglaise a fait fléchir les prix de certains produits, et parmi ces derniers nous relevons le nitrate de soude et le sulfate d'ammoniaque qui semblent offerts à des prix plus faciles.

Nous pouvons procurer à nos adhérents :

1° Une certaine quantité de maïs Plata, très belle qualité, récolte 1923, pour l'alimentation animale, au prix de 80 fr. les 100 kilos sur wagon Macheoul ou Bourgneuf-en-Retz, sacs origine.

2° Des issues de riz attendues incessamment que nous pourrions livrer au prix de 53 fr. les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Cette dernière marchandise, excellente pour la nourriture des porcs, est meilleur marché que les tourteaux de palmiste, arrivés à un prix prohibitif.

A VENDRE

dans les bureaux du Syndicat

Poudre Saint-Eloi remplaçant le chaulage des semences.

Le paquet pour 1 hectolitre de grains 0 fr. 80.

Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers.

Crésyl Henry, en bidons de 1 litre 5 fr.

Crésyl Henry, en bidons de 5 litres 25 fr.

Crésylol, en bouteilles de 1 litre... 4.50

Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

En vente aux bureaux du Syndicat l'ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

L'Elevage intensif des Veaux et Porcs

4 fr. 50 l'Exemplaire

Courroies à bœufs et amblets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblets de la même fabrication pour joug à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

SEMOIR A MAIN

A LA VOLÉE PERFECTIONNÉ

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désireraient se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare $\frac{1}{2}$ à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes.

Son prix est d'environ 65 fr., Nantes.

Il nous est offert pour la moyenne et petite culture un semoir en lignes s'adaptant à la charrue ordinaire et semant toutes graines en même temps que se fait le labour.

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à M. Irénée Tellier, constructeur, à La Chapelle-Basse-Mer.

Nous tenons des prospectus à la disposition de ceux de nos membres que cet appareil pourrait intéresser.

Pour les victimes de la guerre

Sous le titre : *Journal des Victimes de la Guerre*, civiles et militaires, un organe corporatif vient d'être créé, 17, rue de Lancry, Paris (10^e), pour la défense des intérêts matériels et moraux de toutes les catégories de Victimes de la Guerre : anciens combattants, mutilés, réformés, blessés et malades, prisonniers, fonctionnaires mutilés et anciens combattants, veuves, orphelins, ascendants, victimes civiles et sinistrés des régions dévastées.

Ce journal s'est adjoint des services juridiques et médico-légaux, de contentieux, de procédure, de renseignements militaires et civils de toutes sortes ; ces services sont assurés par des compétences, avocats à la cour, médecins spécialistes, etc.

Toutes les victimes de la guerre ont donc intérêt à consulter les services de ce journal qui se fera un plaisir de répondre à leurs demandes.

Le premier numéro du *Journal des Victimes de la Guerre* vient de paraître. Abonnement : 10 francs par an, écrire 17, rue de Lancry, Paris (10^e).

Les huit heures en agriculture

La question de l'application des huit heures à l'Agriculture est un « dada » cher au Bureau International du Travail siégeant à Genève, aux côtés de la S. D. N. Le grand patron de cette officine, l'Albert Thomas des Munitions a conscience qu'il ne gagnerait pas proprement ses quelques 300.000 fr. de traitement annuel, si, périodiquement, il n'encourageait le vrombissement de son hanneton favori.

Dire que cette crise saisonnière ne fait que provoquer l'hilarité serait contraire à la vérité car on peut imprimer que le terrien commence à éprouver quelque étonnement de voir, sans cesse, remettre en question une inepte initiative que l'on pourrait et devrait bien enterrer une fois pour toute. Surtout depuis que l'application de l'heure d'été a rendu plus sensibles encore les avantages octroyés aux travailleurs urbains ou même plus généralement à l'ouvrier d'industrie, le cultivateur s'est pris à réfléchir longuement sur la situation.

Voici quelques-unes des réflexions de l'un d'eux :

Monsieur le Directeur,

« Tout le monde se plaint de la désertion de la terre. Assurément, en outre de l'attrait des plaisirs que procure la ville, il y a ceci de choquant pour nous et c'est que, pour un moindre effort, le déserteur du pays gagnera autant, sinon plus, qu'à la campagne. Alors pourquoi ne pas frapper un grand coup et en même temps le frapper juste ? Pourquoi n'ouvriez-vous pas les colonnes de votre Journal, comme vous l'avez fait pour la fameuse heure d'été, et demander au gens de la terre ce qu'ils pensent de la loi de huit heures appliquée à leur profession. Je suis d'accord, avec vous, du résultat de cette émancipation ; avant 18 mois on taperait du bec, d'accord, mais, à ce moment-là, ne croyez-vous pas que nos gouvernants pourraient la trouver mauvaise, et alors, nous de leur dire : « Faites faire 10 heures à vos ouvriers d'industrie et nous travaillerons comme par le passé ou alors 8 heures pour tout le monde ». Car vous avouerez que c'est typique de voir les ouvriers des villes rentrer à 4 heures au soleil alors que nos hommes ont encore 3 heures de travail à fournir et que, somme toute, tous les hommes sont faits du même bois et, de fait, ont les mêmes aspirations. Je ne vois pas pourquoi, sous couleur de patriotisme, les uns font 12 heures alors que les autres en font 8. Après nous le déluge ! Pourquoi pas puisque c'est la mode !

» Croyez, Monsieur le Directeur, etc... ».

E. CHARRON.

Ceux que l'on traite trop souvent en quantité négligeable ne sont décidément pas disposés à se contenter des félicitations du gros Chéron tandis que, derrière leur dos on les accorde à toutes les sautes, que ce soit celle des 8 heures ou celle de l'heure d'été...

(Progrès Agricole)

M.-G. R.

Fumons nos terres de bonne heure

Si l'on veut que les fumures soient profitables, il faut choisir l'époque favorable à leur épandage, celle où elles pourront être dissoutes par les pluies. Quelle est donc cette époque ?

La réponse nous a été donnée récemment par Pierre Duchamp dans sa chronique agricole du *Petit Provençal*. Il conseille les fumures hâtives, dès l'automne, afin qu'elles bénéficient des pluies de cette saison.

Mais alors comment composer nos fumures à ce moment pour être bien sûrs que tous les éléments azotés, phosphatés et potassiques seront entièrement utilisés ; qu'aucun d'eux ne sera ni lessivé, ni entraîné hors de la portée des racines.

Nous sommes rassurés sur le sort de la potasse qui sous forme de Sylvinite riche ou de Chlorure ou de Sulfate de potassium sera retenue par les sols. Il en sera de même pour l'acide phosphorique provenant des phosphates minéraux naturels, Scories de déphosphoration ou Superphosphates.

Quant à l'azote, un choix judicieux s'impose ; il faut chercher la forme suffisamment soluble, mais non entraînable dans les couches profondes du sol. L'expérience culturale a maintes fois affirmé que c'est sous forme ammoniacale qu'il convient de mettre l'azote à cette saison, et Pierre Duchamp s'exprime ainsi :

« Disons d'abord que, quoique très soluble, le Sulfate d'Ammoniaque est peu entraîné par les eaux de pluie ; le sol le retient bien, surtout dans les terres fortes et fraîches pour lesquelles on doit le réserver. Il convient cependant de ne pas exagérer et dans les pays humides si on peut en mettre aux céréales d'automne c'est en petite quantité : 50 à 70 kilos à l'ectare, de façon qu'il soit absorbé par les plantes avant l'hiver.

» Cependant, en Provence, cette restriction ne joue guère. Le grand ennemi des cultures, c'est la sécheresse. L'eau tombée en hiver est malheureusement en quantité toujours trop faible et il n'y a pas lieu de craindre d'apporter de 100 à 150 kilos de Sulfate d'Ammoniaque, avant les semailles.

» Dans les terres sèches et calcaires, le Sulfate d'Ammoniaque peut subir des pertes d'azote. Théoriquement, dans ces sols, le Nitrate de Soude conviendrait mieux, et si, comme il arrive souvent, il ne pleut pas, le Nitrate de Soude pourtant excellent à tous égards, sera sans effet.

» Nous ne croyons donc pas pour cette raison devoir déconseiller le sulfate d'Ammoniaque, même en terre sèche. Au contraire, cet engrais commencera à être décomposé au cours de l'hiver et à nourrir la plante.

Nous ne saurions mieux faire que de confirmer cette manière de voir de notre éminent confrère, et d'engager les cultivateurs de céréales d'automne à ne pas

hésiter à appliquer par hectare la formule suivante :

1° Potasse : Sylvinite riche, 300 à 400 k, ou Chlorure ou Sulfate de Potassium, 100 à 200 k.

2° Acide phosphorique : Superphosphates ou Scories de déphosphoration, 300 à 350 k.

3° Azote : Sulfate d'Ammoniaque, 150 à 200 k.

Le mode d'emploi d'une telle formule est simple ; il suffit de faire le mélange des divers engrais avant leur épandage, sauf dans le cas du choix des Scories de déphosphoration, qui devront être employées seules et enfouies à part.

On épandra à la volée sur toute l'étendue du champ et on enfouira par la dernière façon de déchaumage ou par le labour qui précède les semailles.

Fumez donc vos terres de bonne heure et vous vous assurerez des récoltes de belle venue et les meilleurs rendements.

F. BRIN,
Ingénieur-Agricole.

(Bulletin du Syndicat de l'Aude).

La vulgarisation des engrais

LES PRIX SONT-ILS EXAGÉRÉS ?

Il faut accroître, ne cesse-t-on de nous dire, les productions végétales et animales afin de nous soustraire au lourd tribut que nous payons à l'étranger, de donner pleine et entière satisfaction aux exigences de la consommation nationale et des industries de transformation, d'obtenir même, la propagande agronomique amplifiant en quelque sorte les ambitions économiques, des suppléments de récolte qui nous permettront d'engager avec les pays voisins de fructueuses opérations commerciales.

La sélection des semences est à l'ordre du jour. C'est par elle, proclame-t-on, que nos rendements en blé, en céréales secondaires, en plantes textiles et oléagineuses, en fourrages, en betteraves, en légumes secs, etc., n'auront plus la médiocrité que nous déplorons presque chaque année, même quand de très bonnes conditions atmosphériques ont présidé à l'évolution des végétaux. Et l'on ne perd pas d'avantage de vue une autre sélection non moins nécessaire au progrès de l'exploitation rustique : celle de nos races d'animaux domestiques.

Mais n'a-t-on pas un peu négligé, dans les proclamations, les circulaires, les tracts qui depuis les premiers jours de la guerre et surtout depuis la victoire ont enrichi (?) notre littérature agricole, les matières fertilisantes ? Pourtant combien de fois nos agronomes n'ont-ils pas mis en parallèle nos productions et celles de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Danemark et démontré que si nous ne sommes pas au premier rang, c'est parce que nos agriculteurs ne pratiquent pas assez la fertilisation de leurs terres au moyen des engrais chimiques et minéraux, des résidus industriels tels que les tourteaux ? Le fumier de ferme, souvent très mal préparé, ne suffit plus comme autrefois, à l'amélioration de la terre végétale, dont les récoltes successives ont épuisé la fécondité.

Nous ne sommes décidément plus au temps où le paysan, subjugué par les préjugés de tout ordre, paralysé par les routines ancestrales, mettait toute sa confiance dans le hasard, confiant dans la nature généreuse, semant le lendemain comme la veille, ne se demandant jamais si la terre nourricière ne s'appauvriissait, ne se stérilisait pas, si elle avait toujours en elle, à la surface ou à une plus ou moins grande profondeur, les éléments physiques et chimiques indispensables aux habituelles cultures. Les récoltes nulles, les disettes périodiques, les désastres provoqués par les forces naturelles déchaînées, donnaient souvent à réfléchir, il est vrai, au terrien ignorant et fruste, l'amenant peu à peu à comprendre la nécessité de rendre au sol les éléments disparus. Il laissait généralement reposer la terre — la jachère lui paraissant le meilleur reconstituant des principes de la vie végétale !

En dépit de la désertion des campagnes, l'agriculture s'est développée dans des proportions considérables, quoique l'état

primitif se constate encore çà et là, notamment dans les régions montagneuses, sur divers points de la plaine. Les méthodes culturales, déterminées par l'expérience, ont été graduellement transformées, en même temps qu'un outillage, que nos constructeurs ne cessent point d'améliorer, comme nous le constaterons au prochain Salon de la Machine agricole, permettent au terrien de mieux accomplir sa rude besogne, de la terminer plus vite, tout en obtenant des résultats meilleurs au double point de vue de la qualité et de la quantité des productions.

Le rôle des fumiers de ferme et des engrais naturels, chimiques, minéraux, des tourteaux et autres sous-produits ou résidus industriels est certes compris d'une façon générale. On s'aperçoit néanmoins, en y regardant de près, que les préjugés sont tenaces, que l'empirisme n'est pas vaincu. Il n'est pas exagéré de déclarer qu'il n'y a, en réalité, que le petit nombre, une élite paysanne, qui met sagement, rationnellement en pratique les données de l'agronomie moderne. Nous ne saurions dès lors trop approuver M. le Ministre de l'Agriculture Henry Chéron, lorsque, dans sa circulaire relative à la prochaine campagne du blé, il consacre tout un chapitre, à l'emploi des matières fertilisantes. Il reconnaît que si considérable qu'il soit, l'emploi des engrais est loin d'atteindre « les proportions qui seraient nécessaires à la mise en pleine valeur du sol ». Et il nous promet d'insister au Parlement en faveur de l'adoption d'une législation spéciale grâce à laquelle la vulgarisation des engrais sera plus facile. Mais il remarque aussitôt, et fort judicieusement, que même dans les conditions actuelles, l'emploi des engrais chimiques et minéraux « est avantageux » et il conclut que lorsque tous les agriculteurs mettront à contribution le sulfate d'ammoniaque, les nitrates de soude et de chaux, les superphosphates, les sels potassiques, etc., ils arriveront à produire rapidement « la totalité de blé qui nous est nécessaire ».

La question des engrais est ainsi on ne peut mieux posée. Comment sera-t-elle résolue dans l'intérêt général ? La cherté des fertilisants de n'importe quelle espèce fait-elle réellement obstacle à la généralisation de leur emploi ? Les Syndicats agricoles sont unanimes à déclarer que leurs prix actuels sont presque prohibitifs et que par suite les agriculteurs n'en achètent et ne peuvent en acheter que des quantités minimes. C'est cette cherté même, disent-ils en résumé, qui empêche d'obtenir les améliorations que tout le monde souhaite et qui doivent nous assurer l'intégralité de nos approvisionnements. Ils constatent toutefois, que la consommation des engrais s'est notablement accrue depuis la guerre...

Par quels moyens arriverons-nous à mettre à la disposition des agriculteurs, à des conditions avantageuses, les matières fertilisantes qu'ils réclament pour réaliser notre programme d'intensification agricole et de rénovation économique ?

(Bulletin des Halles).

Au sujet du prix du vin

VERS L'AVENIR

Le prix du vin est — au départ — le double du prix d'avant-guerre. Malgré les privilèges dont il jouit, le prix du pain est deux fois et demie plus cher alors que le prix du blé est triple.

Sur cette différence de l'ordre de trente pour cent, les viticulteurs épiloguent, ce qui est très naturel puisque la plupart n'y gagnent pas leur vie.

Ils sont cependant habitués à ces vicissitudes et nous craignons bien qu'aucun des remèdes ne soit efficace. La raison en est bien simple. Si la vigne recommence à donner des bénéfices, on recommencera à planter et on « jouira » d'une nouvelle surproduction amenant une nouvelle crise des prix quelques années plus tard.

Il faut bien se mettre dans la tête que l'équilibre n'est pas de ce monde. On est en hausse ou en baisse. L'état stationnaire dure peu.

Comme nous voyageons beaucoup, que nous sommes tout à fait désintéressé dans la question du prix des vins, nous nous permettons de donner ici quelques idées

pouvant tout de même aider le viticulteur à supporter la crise en s'occupant des consommateurs et de ses terres viticoles à revenu négatif.

Au point de vue quantité, les agents des fraudes ne pourraient-ils faire jouer les parquets pour détruire toutes les fioles fantaisistes singeant les bouteilles, les litres ou les demi-litres ? En général, la bouteille de 65 centilitres et plus est tombée à 50 centilitres.

Le quart de litre est tombé au cinquième. La différence est d'un vingtième dans ce dernier cas, soit cinq pour cent.

Dans les établissements opérant ainsi, la consommation pourrait être relevée de quelques centièmes.

C'est peu, mais c'est du même ordre que les espoirs fondés sur des lois nouvelles ou des taxes nouvelles de transport, que ne demandent pas les viticulteurs du centre.

Nous lisions dans un organe de tourisme que les restaurants n'expriment plus le prix de leur repas que sans boisson. Si on arrivait à introduire la boisson dans le prix des repas, la consommation du vin augmenterait car la plupart prendrait du vin. Aujourd'hui l'hôtelier peut faire payer sensiblement le même prix un demi-litre de lait, de vin ou de bière : environ 1 franc sur table.

Et les viticulteurs feraient bien de demander à leurs grandes amies les Compagnies de chemin de fer de donner l'exemple en commençant par leurs « buffets » de gare. On avait avant la guerre le petit repas à 1 fr. 50 avec vin. Aujourd'hui on lui a supprimé certains accessoires pour le maintenir à 3 fr. sans vin. Il pourrait être à 3 fr. 50 avec un quart de litre. Cela redeviendrait un repas. Aujourd'hui c'est une « portion » avec un bout de fromage.

Au point de vue qualité, il y aurait lieu de développer la production des vins pouvant se boire entre les repas.

Déjà la consommation augmente dans les cafés qui consentent à vendre du vin. Mais un débitant nous confiait qu'il n'y tenait pas trop. « Avant la guerre, disait-il, j'avais des apéritifs concentrés qui tenaient peu de place dans ma boutique et représentaient beaucoup de recette. Aujourd'hui il va me falloir trouver une seconde cave à proximité, organiser des réserves et m'occuper de tonneaux sans gagner proportionnellement. »

La consommation de vin est presque oubliée dans ce café ouvrier.

Peut-être conviendrait-il d'aider un peu les débitants par des livraisons sûres et fréquentes.

Il faut surtout éduquer le consommateur si on veut qu'il demande du vin — du bon s'entend.

J'ai proposé vainement à un nouveau groupement de viticulteurs produisant des vins cotés de faire des conférences en français et en allemand dans la Ruhr et la Sarre.

D'autre part, nous étions récemment autour de Saint-Emilion en excursion du Congrès de l'Avancement des Sciences. La caravane comprenait surtout des médecins, des professeurs de lycée ou de faculté, des dentistes, etc.

Quelques minutes furent bien consacrées à déguster, à l'ombre de la cour d'un château de Pomerol, mais personne ne semblait devoir enseigner l'art de déguster ces vins généreux qui gagnent toujours à vieillir. Je crus de mon devoir « viticole » d'y suppléer par un speech préparatoire.

A Saint-Emilion nous fut offert du vin... blanc !... champagnisé ! ! Singulière façon de caractériser le plus rouge de nos vins et le plus riche en tannin !

Quelques jours plus tard se fondait heureusement à Saint-Emilion un syndicat d'initiative qui présentera les « monuments » solides et liquides avec leurs caractères d'antiquité vénérable et palatable.

En résumé, les crises périodiques sont du rythme naturel de la viticulture. Nous sommes à la surproduction. Dans la conférence qu'il nous fit à Bordeaux fin juillet, M. le député Capus conseilla d'arrêter les plantations.

Nous nous permettrons aussi de conseiller aux propriétaires fonciers de chercher d'abord à vivre sur leur domaine en le cultivant avec leur famille. S'ils ont des excé-

dents de terre, qu'ils les louent ; s'ils ont des excédents de vin, qu'ils les vendent.

Mais comme ce ne seront que des excédents et qu'ils auront d'abord manger à leur faim, les variations de cours seront moins importantes pour eux.

C'est ainsi qu'agissent les petits propriétaires en région de polyculture, qui dominent heureusement en France.

Pierre LARUE,
Ingénieur agronome,
Directeur de l'Université de Paris.
(Progrès Agricole et Viticole)

QUESTIONS FISCALES

LE NOUVEAU RÉGIME DES BOUILLEURS DE CRU

(SUITE ET FIN)

Tous les récoltants peuvent donc bénéficier de cette allocation, hormis, cependant, d'après la circulaire de l'Administration du 20 avril 1923.

1° Les propriétaires distillant des produits ne provenant pas de leur récolte, même en mélange avec des matières qu'ils ont récoltées ;

2° Les propriétaires distillant des vins en première ou en deuxième cuvée ou des lies en provenant ;

3° Les bouilleurs de cru qui sont, en même temps, soit dans le canton, soit dans les cantons limitrophes, marchands en gros-bouilleurs de profession ou débitants (à l'exception des débitants de cru et des débitants de boissons hygiéniques) ;

4° Les bouilleurs de cru convaincus de fraude.

Il importe aussi de noter qu'au regard de l'allocation, la distillation des matières et fruits frais, autres que les vins, cidres, poirés, mares, lies, cerises, prunes et prunelles, n'y donnerait pas droit si un bouilleur de cru distille à la fois l'un des produits énumérés ci-dessus et d'autres fruits de sa récolte, il n'a droit à l'allocation en franchise qu'à raison de sa production en eau-de-vie provenant des matières donnant lieu au privilège. Dans ce cas, pour le calcul de l'allocation, il convient d'établir, sur la quantité totale obtenue, une ventilation d'après la proportion de chaque matière mise en œuvre.

Il n'est toujours attribué qu'une seule allocation par exploitation, quel que soit le nombre de co-propriétaires ou de fermiers associés. En cas de métayage, la franchise de 10 litres d'alcool pur appartient au métayer qui aura la faculté d'en rétrocéder une partie à son propriétaire, conformément aux usages ruraux en vigueur dans la région, sous réserve que la totalité des quantités dont celui-ci bénéficiera en franchise et provenant soit d'un faire-valoir personnel, soit de domaines exploités à colonies partiaires, ne dépassera jamais 10 litres.

L'article 5 porte que les contraventions aux dispositions des articles précédents seront punies des peines édictées par les articles 26 de la loi du 31 mars 1903 et 19 de celle du 31 janvier 1907, c'est-à-dire, selon le cas : 1° une amende de 500 à 5.000 francs, indépendamment de la confiscation des appareils et boissons saisis et du remboursement des droits fraudés. En cas de récidive l'amende sera doublée ; 2° le paiement du quintuple droit de consommation sur les spiritueux recelés, enlevés ou transportés en fraude.

Telles sont, très résumées, les principales innovations qui caractérisent la loi du 28 février 1923, dont les concessions qu'elle comporte se traduiront pour le Trésor par une perte annuelle que le ministre des Finances a évaluée à 50 millions au moins.

Bien qu'elle constitue un réel progrès sur les dernières lois qui régissaient les récoltants, cette loi ne satisfait pas encore les petits bouilleurs de cru des départements de l'Est ni ceux de la région normande où se trouvent les plus gros producteurs, car ils ne cesseront de réclamer, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ce qu'ils considèrent comme leur droit, le rétablissement intégral du privilège tel qu'il existait antérieurement à la loi du 30 juin 1916.

Quoiqu'il en soit, il est bien certain que

les récoltants trouveront dans son application de sérieux avantages qui leur permettront d'attendre plus patiemment la réalisation de leur but tant désiré, réalisation qui, présentement, causerait une trop grande perturbation dans l'état des finances de notre cher pays.

(Progrès Agricole). A. TRUELLE.

LES RÉCOLTES CÉRÉALES

Nous avons publié dans notre bulletin du samedi 15 septembre, un résumé des renseignements particuliers que nous nous étions procurés sur les récoltes de céréales au début du mois.

Ces renseignements se sont trouvés confirmés par les résultats des battages qui ont été connus depuis.

En somme les céréales ont causé une assez grande déception aux gens qui avaient confiance dans les évaluations du ministère de l'Agriculture.

Il est vraiment fâcheux que la presse spéciale et le commerce poussent celui-ci à donner très promptement ses évaluations. Cette année encore la température est venue modifier du tout au tout les apparences premières et si nous ajoutons que certains motifs graves ont pu agir d'un autre côté et influencer des appréciations d'une façon par trop optimiste, nous aurons ainsi l'explication de chiffres qui sont malheureusement entachés d'une exagération manifeste.

La baisse de la livre et du dollar qui s'est manifestée au moment de l'annonce de la fin de la résistance passive dans la Ruhr, avait déterminé des offres en baisse de cargaisons de blés étrangers.

Les cours des blés indigènes en avaient aussi subi le contre-coup. Une reprise dans le cours de ces valeurs étrangères a ramené une fermeté sensible sur les blés. Dans notre région le cours de 85 fr. gares départ semble stabilisé. Les offres sont du reste toujours très restreintes.

Les avoines sont cotées suivant qualités et provenances de 56 à 58 fr.

Les blés noirs dont la récolte a souffert des dernières sécheresses, sont fermes. On les cote de 68 à 70 fr.

La récolte des graines de trèfle vert a été plutôt favorisée et les rendements à l'hectare ont généralement dépassé les espérances.

Une demande assez active de l'Amérique avait fait établir les prix du début vers 560 à 575 fr. Mais la présence de graines étrangères et des demandes moins pressantes de notre principal acheteur devant la baisse du dollar, ont ramené les prix assez brusquement vers 500 fr. C'est un prix assez élevé, assez rémunérateur pour engager le producteur à l'accepter.

VINS

Nous voici en pleines vendanges et cette année muscadet et gros-plant vont se récolter à peu près en même temps.

La perspective d'une bonne qualité, dans les muscadets se maintient. Le degré sera assez élevé. Et si depuis lundi le soleil a à peu près disparu, nous avons eu précédemment une quinzaine particulièrement favorable.

Depuis notre dernier bulletin les prix ont subi une hausse régulière, et sont passés de 300 à 325, 350, 375 fr., on a même offert 400 fr. La quantité sera très minime malheureusement.

Les gros-plants présentent des écarts assez grands. Si dans le bas de la Loire on n'offre que 125 à 135 fr., par ailleurs dans les environs de Vallet et de la Sèvre on a payé jusqu'à 200 fr.

Tous ces prix s'entendent pour marchandise nue et à l'anche, pour les 225 litres.

Pour connaître le poids d'un porc

La connaissance du poids des animaux n'est pas seulement nécessaire au propriétaire qui veut vendre au plus juste; elle est aussi très utile à l'éleveur qui, soucieux de ses intérêts, a besoin de savoir comment les bœufs ou les porcs à l'engrais utilisent la matière alimentaire qui leur est donnée au cours de leur engraissement.

Mais la bascule pour grands animaux n'existe pas partout dans les fermes; elle n'est pas toujours d'un usage facile et ses résultats ne sont pas nécessairement très exacts. Voici un moyen très pratique, du moins pour un porc, et qui a l'avantage d'être utilisable par tous, partout, avec une approximation largement suffisante.

Mesurez avec un ruban métrique ou une simple ficelle que vous reporierez ensuite sur le mètre, la circonférence de la poitrine prise immédiatement en arrière des membres antérieurs et la longueur du tronc, depuis la pointe de l'épaule en avant jusqu'à la pointe de la queue en arrière.

Multipliez le chiffre du tour de poitrine par lui-même, puis le nombre obtenu par le chiffre de la longueur du corps. Vous obtiendrez ainsi un résultat qui, multiplié à son tour par le coefficient 87,5, vous donnera très approximativement le poids de l'animal exprimé en kilogrammes.

Par exemple, soit un porc de 14 à 16 mois, prêt pour la vente, qui mesure 1 m. 20 de tour de poitrine et 1 m. 10 de longueur de corps. Pour avoir son poids vivant, on fait le calcul suivant: $1,20 \times 1,20 \text{ égal } 1,44 \times 1,10 \text{ égal } 1,58 \times 87,5$, ce qui donne le poids de 128 kilos. Augmentez ou diminuez légèrement (1/10), suivant que le porc a des jambons plus ou moins développés par rapport au volume de l'avant-main.

OFFRES ET DEMANDES

Afin que ce service spécial puisse être assuré d'une façon parfaite, nous prions nos adhérents qui ont demandé une insertion soit pour les offres soit pour les demandes, de nous faire connaître le résultat obtenu à la suite des différentes propositions qui leur ont été soumises, cela évitera des correspondances devenues inutiles lorsque le but cherché est atteint.

Prix des insertions: 1.50. (3 lignes maximum).

OFFRES

102. — A louer pour la Toussaint 1923, une ferme de 12 hectares, vigne, terre, prés et grand jardin, située aux environs de Vertou.

103. — A vendre 2 coqs Bresse noire, race sélectionnée, amélioratrice de la ponte.

104. — A vendre, beau chien croisé Laverack, 15 mois, nez excellent, arrête, rapporte, dressage incomplet.

105. — A louer à 1/2 fruits pour la Toussaint 1924, 4 hectares de vigne, 5 hectares 1/2 terre et prés, commune de Monnières.

106. — A vendre, 2 coqs Gâtinais et lapins angora blancs.

107. — A vendre deux jolies vaches bretonnes, pleines.

109. — A vendre cause achat auto, très bon cheval 7 ans, apte à la voiture et à tous travaux, avec harnais, camion ou petite charrette.

110. — A vendre, chien Pointer, 18 mois, bonne quête, arrête et rapporte. Dressage à parfait.

111. — A vendre, jeunes furets commençant à chasser, mâle ou femelle, parents chasseurs extra. 25 francs.

112. — A vendre cause cessation chasse, chienne « Griffon Vendéen », 5 ans 1/2, pure race.

113. — A affermer pour le 25 avril 1924, petite ferme de 7 hectares, conditions avantageuses.

114. — On offre environ 10 hectolitres de blé de semence « Hybride de la Paix » Vilmorin, récoltés par un adhérent. Prix 115 fr. les 100 kilos logés franco gares Loire-Inférieure.

115. — A vendre, excellent chien de garde, croisé Danois, pelage froment.

DEMANDES

67. — On demande pour Mesquer, un ménage pour travaux agricoles, appointements et autres avantages.

68. — On demande ménage sérieux, avec ou sans enfants, pour petit faire-valoir. Homme à la culture et à toutes mains, femme basse-cour, laiterie, aidant lessive et culture. Pressé.

69. — On demande un ménage, l'homme jardinier, pouvant soigner et conduire un cheval, femme basse-cour.

70. — On demande un pressoir à cage, diamètre de 0 m. 60 environ.

71. — On demande de suite pour les environs de Redon, un ménage homme toutes mains, femme basse-courière. Sérieuses références exigées.

72. — On demande pour la Chaussée, en Pont-Rousseau, un ménage jardinier-horticulteur.

73. — On demande ménage, le mari jardinier, connaissant la taille des arbres les légumes et un peu les fleurs, la femme basse-courière.

Le Gérant: Th. PIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations
et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 5 octobre 1923.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1923	84 à 85	
Seigle	»	62 à 63	
Avoine	»	57 à 58	
Orge	»	61 à 62	
Sarrasin	»	67 à 68	
Son	»	48 à 49	
Fèves	»	76 à 77	
Farine		114 à 115	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	60 » à 65 »
Paille — — — — —	85 » à 90 »
Foin, les 500 k. en ville	95 » à 100 »
Paille — — — — —	115 » à 120 »

VINS

Muscadet 1 ^{er} choix, nu, 1922...	220 à 230
Muscadet 2 ^e choix, nu, 1922...	160 à 170
Gros-plant 1 ^{er} choix, nu, 1922...	100 à 120
Gros-plant 2 ^e choix, nu, 1922...	75 à 90

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 4 octobre 1923.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	1.628	1.628	4.08	3.00	2.55
Vaches	889	889	4.02	2.90	2.55
Taureaux	235	235	3.66	2.80	2.60
Veaux	1.553	1.461	5.58	4.25	3.20
Moutons	6.858	6.858	5.70	4.60	3.75
Porcs	3.248	3.248	6.10	6.00	5.80

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	260 »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	245 »
Bleu pâle.....	225 »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 400 et 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres... 259 »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux 261 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k..... 70 »

Pestagnon de 5 k..... 35 50

Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k..... 55 »

Pestagnon de 5 k..... 28 »

Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k..... 65 »

Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k..... 50 »

Franco toutes gares ou pris à Nantes.

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche 75 »
Chaux menue, ou cendre de chaux 30 »
Chaux agricole, mélangée..... 72 »
Les 1.000 kilos sur wagon départ
Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.
Pureté: 90 o/o de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

52 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.
57 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.
Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin, pendant une période de 15 jours.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts.

Riz Saïgon importation n° 2 type

Java 108 »

Brisures de riz 1 et 2..... manque

Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos) manq.

Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 66 »

Remouillage de fèves (sacs de 75 k.) 66 »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Arachides Rufisque extra blanc... manque

Arachides Rufisque blanc..... 80 »

Arachides Rufisque courant..... manque

Les 100 kilos, wagon Nantes ou en magasin logés en sacs de 75 kilos.

Manioc en cossette..... 82 »

Manioc en farine fine..... manque

Manioc en farine extra-fine..... 100 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Tourteau de maïs broyé..... 75 »

Farine grasse de maïs PRIMA... 96 »

Granulé condensé pour volailles... 71 »

Farine de viande..... 105 »

Poudre d'os alimentaire..... 65 »

Farine d'os alimentaire..... 70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé P « Intensif »..... 45 »

Son mélassé..... 60 00

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine de pays nouvelle (sur demande).

Avoine d'Amérique..... 67 »

Blé noir..... 80 »

Orge d'Algérie..... 67 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, logée en sacs de 75 kilos, 41 fr. les 100 kilos.

Son mélassé Say, logé en sacs de 50 kilos, 50 fr. les 100 kilos.

Paille Say, logée en sacs de 50 kilos, 32 fr. les 100 kilos.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Andres

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

VIGNES AMERICAINES



Les plus beaux plants de vigne, meilleur marché que partout ailleurs, authenticité et sélection garanties.

Etabl^s Eugène GIRAULT
PÉPINIÉRISTE - VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) « » Téléph. N° 3 et 0.75
Exposition N° Paris 1911 : 1^{er} Prix, Médaille d'Or
Hors Concours - Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés
Producteurs directs recommandés - Vastes Champs d'Expériences
Pieds-Mères - Champs d'Expériences

PRIX MODÉRÉS - COMMANDES & EXPÉDITIONS SOIGNÉES
La Maison accepterait Représentant sérieux

C'est aux Pépinières Girault que nous devons nos plus belles grappes.

Sté des Abattoirs Industriels & Entrepôts Frigorifiques de l'Ouest

Capital : 2.500.000 francs

Siège Social : PONT-ROUSSEAU-lès-NANTES

ÉMISSION de 3.000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES de 500 Fr.

Rapportant : 6 1/2 % net d'impôts présents ou futurs

PRIX D'ÉMISSION : 490 Francs

Intérêts : 32 fr. 50 net par an. — Jouissance : 1^{er} Juillet 1923
Coupons : 1^{er} Janvier - 1^{er} Juillet — Amortissement : 1923-1968

GARANTIE : Hypothèque de premier rang sur propriété à l'usage de l'Abattoir Industriel, objet de conventions entre la Société et le Syndicat Intercommunal constitué entre les villes de Nantes et Rezé.

Les Souscriptions sont reçues à NANTES : à la Banque Nationale de Crédit, au Crédit Nantais, au Crédit de l'Ouest et chez MM. les Agents de Change.

Demandes servies dans leur ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du disponible.

(La notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales obligatoires le 25 juin 1923)

VOITURES D'ENFANTS

OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT — ECHANGE — RÉPARATIONS

MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

MOYENNE ET PETITE CULTURE

Semoirs à charrue, brevets S. G. D. G.

Semoirs à bras, Sarcloirs, Houes à bras

Irénée TELLIER, Chapelle-Basse-Mer (L.-I.)

L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER, Succ^r

1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES

Constructeur

Si vous êtes intéressé, demandez la brochure
la VIGNE les HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS

Adressée gratuitement sur demande

Plants greffés — Producteurs directs
Boutures greffables

Portegreffes racinés

Collection variétés de table

ARBRES FRUITIERS
FORESTIERS et d'ORNEMENTS

E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES

(Loire-Inférieure) - tél. 16.65

Brochure catalogue. Prix-courants francs sur demande

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

VIGNES

J. FOULONNEAU

VITICULTEUR

à Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire)

Hydrides de Gaillard, Coudero, Seibel
Castel, Bertille eye, Chevallier, Oberlin, etc
Noah, Othello, Terras, Auxerrois, etc.

Plants greffés — Boutures greffables

Authenticité garantie — Prix réduits

Références dans toute la Loire-Inférieure

Poteaux en pierre

pour Vignes sur fil de fer, franco gare

ALAMBIC COYAC — Nantes

14, rue Beaupré

— SON MODÈLE 1921 —

de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

Pommes de terre Groupe de particuliers est acheteur 4-5 tonnes pommes de terre livrées en un wagon gare Nantes. Belle marchandise loyale et marchande pour consommation hiver. Faire propositions Théophile MOINARD, 82, rue Félibien, Nantes.

Sellerie - Bourrellerie

DUPERTUIS

Successeur de DAULÉE

82, Rue Saint-Clément - NANTES — Téléph. 2.84

ARTICLES DE LUXE ET DE COURSES



30 frs.

à l'hectare

AZOTE

vous convient — essayez

NITRAGINE

Cultures Microbiologues

Demandez-nous les lettres des Cultivateurs qui l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris

FABRIQUE de BOUCHONS
d'Articles de caves, de chaix, de tonnellerie

Ancienne Maison H. RICHARD

E. PILLORGET

2, rue Guépin - NANTES (près la place du Bon Pasteur)

Chèques Post. Nantes 5649 — Tél. 15.86

Pompes - Tuyaux caoutchouc
Mèches soufrées et tanins
Boudes de Barriques
Bassines - Entonneurs
Colles et Clarifiants pour Vins
Conseils sur les soins à donner aux vins

La C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Assure contre la Mortalité des bestiaux et des chevaux prêtés par l'armée.

Contre la Grêle.

L. Feildel & H. Devorsine

1, Rue Affre - NANTES

Assurances contre l'incendie
Contre les accidents et le vol
Assurance sur la vie

RENTES VIAGÈRES

A VENDRE 250.000 plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties, prix défiant toute concurrence, s'adresser à M. E. GIRAULT, domaine de la Ronde, à JAUNAY-CLAN (Vienne) téléph. 3. — 60 hectares vignobles et pépinières, commandes et expéditions soignées.

COFFRES-FORTS BAUCALÉ

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES

Téléphone 12-19

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes de Coffres-Forts

Tout le monde Peintre avec

la Peinture Bourey

PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE
EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES
DE TOUTES CONTENANCES

Dépôt à NANTES :
DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Maillard

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX

BAISSE DE PRIX

UNIVERSAL ENSACHEUR TRIOU COUTE 75 FR. FRANCO
RAPPORTE 20 FR. PAR 100H
ET ABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERON (S. & O.)

M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES

Imprimerie DUPAS & C^{ie}, 57 & 79, rue St-Clément — Nantes

Quelques-unes des Attestations de la Loire-Intérieure

15 août 1922.

Depuis une dizaine d'années j'emploie votre « Poudre Saint-Eloi » dont je me trouve satisfait.
Comme je sème mon grain au semoir à cheval, cela ne fait aucune saleté dans les distributeurs.

Je trouve aussi la levée très bonne et rapide.

Ce que j'observe beaucoup c'est qu'avec votre Poudre je n'ai jamais récolté de grain Noir ou Charbonneux, même cette année où tant de gens s'en plaignent.

...Je vous assure que je veux continuer à employer votre produit.

J. COURAUD,

fermier, au Bout-du-Bois, à la Rouxière (Loire-Inf^{re}).

15 août 1922.

...Je me fais un vrai plaisir de pouvoir vous confirmer les résultats que j'ai obtenus par l'emploi de votre « Poudre Saint-Eloi » que j'utilise d'ailleurs depuis plusieurs années après avoir comparé avec les produits que j'employais précédemment.

J'ai, en effet, constaté une germination beaucoup plus rapide, levée plus vigoureuse aussi, d'où meilleur rendement.

Votre Poudre a aussi fait disparaître entièrement le Noir qui autrefois nous occasionnait souvent de fortes pertes.

En un mot, c'est un produit que je ne saurais trop recommander.

ARMAND DUGOS,

La Bénate, par Saint-Jean-de-Corcoué (Loire-Inf^{re}).

25 août 1922.

Depuis plusieurs années que j'emploie votre « Poudre Saint-Eloi », je me trouve très satisfait.

1° Par les avantages de la préparation immédiate ;

2° Par son efficacité contre la Carie ou Noir.

Aussi je m'efforce de faire connaître autour de moi les bons effets de votre produit.

GREGOIRE HENRI,

à Gautellerie-Rouxière (Loire-Inf^{re}).

27 août 1922.

...Nous adressons tous nos compliments à l'inventeur de la « Poudre Saint-Eloi », car depuis que nous l'employons, nous en sommes très satisfaits.

Avant de traiter nos semences avec votre produit, nous avions chaque année un vingtième de perte par le Noir, dans nos récoltes, et depuis, grâce à la « Poudre Saint-Eloi », nous ne voyons plus aucun épi taché.

Nous avons pourtant des terres bien humides ; notamment cette année où la plupart de nos voisins ont eu beaucoup de noir.

Avant d'employer la « Poudre Saint-Eloi », nous avions essayé un peu de tout, la chaux, le sulfate de cuivre, etc..., mais rien ne vaut votre Poudre.

ORIEUX et PRAUD,

à Laujardier, par Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inf^{re}).

16 août 1922.

...Suivant les vieilles traditions, j'employais toujours le sulfate de cuivre ou autres produits semblables pour mes semences, mais je me suis aperçu que ce procédé coûtait cher et ne donnait pas un rendement proportionné aux moyens employés.

Dès que j'ai employé la « Poudre Saint-Eloi », j'ai remarqué l'avantage dans la préparation du grain et surtout dans la germination. Les tiges sortent de terre beaucoup plus nombreuses, beaucoup plus rapidement et avec beaucoup plus de vigueur, vigueur qui se manifeste jusqu'au moment des grandes chaleurs. Quant au rendement, il est incontestablement supérieur.

Pour parler justement de votre « Poudre Saint-Eloi », il faut dire qu'EN NÉGLIGER L'EMPLOI, C'EST PERDRE SON ARGENT. L'essayer, c'est l'adopter.

J. LEGEAY,

à la Vergne, Saint-Jean-de-Corcoué (Loire-Inf^{re}).

28 août 1922.

Je, soussigné, certifie m'être servi depuis plusieurs années du produit « Poudre Saint-Eloi » pour chauler mon blé aux semailles et en ai eu toutes satisfactions possibles :

Prompte germination, et aucune maladie telles que CHARBON, CARIE et PIÉTIN.

Je vous autorise à faire de ma lettre l'usage qu'il vous plaira pour renseigner les cultivateurs qui ne connaîtraient pas ce produit.

LOUIS BASTARD,

La Bougrière, Saint-Mars-du-Désert (Loire-Inf^{re}).

24 août 1922.

Je suis tout heureux de pouvoir vous donner satisfaction en vous disant la vérité :

Je certifie que la « Poudre Saint-Eloi » est le meilleur des traitements remplaçant le chaulage ; préparation instantanée, travail très agréable par l'absence de poussières.

Germination rapide, drue et épaisse.

Depuis que je l'emploie, je ne vois plus de Charbon, ni de Noir. Ayant pris des semences chez un voisin qui avait beaucoup de Noir, j'ai réussi au bout de deux ans, avec votre traitement efficace, à rendre ce blé intact de Noir ou Charbon.

En un mot, j'en suis très satisfait.

JEAN BOURNAUD,

agriculteur et battage,

à Chauvé (Loire-Inf^{re}).

3 septembre 1922.

Nous sommes très satisfaits de l'emploi de votre « Poudre Saint-Eloi ». D'abord pour la facilité de la préparation, l'absence totale des poussières, et aussi pour son efficacité contre le Charbon que nous avons pu constater.

OLIVIER PAGEAU,

à Songrais, Saint-Mars-du-Désert (Loire-Inf^{re}).

23 août 1922.

...Je puis vous dire que je suis très satisfait de la « Poudre Saint-Eloi » à tous les points de vue :

Préparation immédiate ;

Efficacité absolue ;

Levée régulière.

AUGUSTE BOUCARD,

Moulin de la Rigaudière, Chauvé (Loire-Inf^{re}).

22 août 1922.

Depuis déjà un certain nombre d'années je me sers pour mes semailles de votre « Poudre Saint-Eloi », et je m'en trouve tout à fait bien.

J'ai absolument l'intention de continuer à m'en servir, vu tous les avantages qu'elle présente.

J. ROUENARD,

à La Rouxière (Loire-Inf^{re}).

25 août 1922.

Depuis plusieurs années que j'emploie la « Poudre Saint-Eloi », je me trouve très satisfait d'abord par les avantages de la préparation et en second lieu par l'avantage que nous avons sur nos blés qui se trouvent sans carie et sans noir, c'est pourquoi je m'efforce de propager et de recommander autour de moi les bons effets de votre produit.

HENRI GREGOIR,

Gautellerie-Rouxières, à Varades (Loire-Inf^{re}).

10 août 1922.

...Je constate qu'ici les fermiers se trouvent bien de votre « Poudre Saint-Eloi », ils ont donc entière satisfaction. Vous pouvez, si vous le jugez utile, publier mon nom comme un bon propagateur de votre « Poudre Saint-Eloi ».

GIRAUDINEAU,

place de l'Eglise, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inf^{re}).

20 août 1922.

Je reconnais que la « Poudre Saint-Eloi » que j'emploie depuis des années me rend de très bons résultats à tous points de vue.

JEAN GALLIOT,

Saint-Colombin (Loire-Inf^{re}).